

PERMIS DE CONDUIRE « C »

CONFORME AU REMC

Public :

Toute personne souhaitant accéder à la conduite d'un véhicule automobile isolés de transport de marchandises.

- ❖ PTAC* supérieur à 3.5 tonnes
- ❖ 9 places assises maximum (conducteur compris)
- ❖ Possibilité d'atteler une remorque dont le PTAC* est inférieur ou égale à 750 Kg

PTAC = (F.2) sur la carte grise du véhicule

Pré-Requis :

21 ans minimum
 Titulaire du permis B
 Être reconnu apte par la visite médicale

Moyen pédagogique :

1. Moyens théoriques

Vidéos projecteurs
 Classeurs cours / Revues professionnelles
 Maquettes moteur / Eléments mécaniques démontés
 Tests d'évaluation
 Manuels constructeurs
 20 salles de cours

2. Moyens pratiques

10 Porteurs multi-marques (BV manuelles et/ou robotisées)
 14 pistes privées

3. Moyens d'encadrement

Formation dispensée par des formateurs titulaires du B.E.P.E.C.A.S.E.R. ou Titre Professionnel Enseignant de la conduite et la sécurité routière

Validation :

Délivrance du permis de conduire catégorie C
 Attestation de formation

Durée :

- 70 Heures
- 105 Heures (avec formation code)

OBJECTIFS :

Connaître les principales règles de circulation. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
 Connaître la signalisation spécifique. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien. Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule. Devenir un éco conducteur de véhicules de transport de marchandises responsable. Obtenir le permis de conduire catégorie C.

PROGRAMME:

C1 MAÎTRISER le maniement du véhicule ou de l'ensemble dans un trafic faible ou nul	C2 EFFECTUER LES VÉRIFICATIONS courantes de sécurité de véhicules ou de l'ensemble et effectuer les services de maniabilité	C3 APPREHENDER LA ROUTE en fonction du gabarit du véhicule (ou de l'ensemble) dans des conditions normales de circulation	C4 CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	C5 PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique
<ul style="list-style-type: none"> a. Connaître les principaux organes du véhicule, ou de l'ensemble, les principales commandes et le tableau de bord. b. S'installer au poste de conduite. c. Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur. d. Démarrer et s'arrêter. e. Utiliser la boîte de vitesses (selon l'équipement). f. Diriger le véhicule (ou l'ensemble) en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe. g. Regarder autour de soi et devant. h. Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs principes de fonctionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport routier de marchandises. b. Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule ou à l'ensemble et au transport de marchandises. c. Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule ou de l'ensemble et savoir les vérifier. d. Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (siècle au véhicule, gestes et postures). e. Savoir réaliser un stationnement en créneau et une mise à quai (C1E/CE : mise à quai univoque). f. Savoir réaliser un attelage et un dételage (spécifique C1E/CE). 	<ul style="list-style-type: none"> a. Rechercher la signalisation (notamment celle spécifique aux véhicules ou ensembles affectés au transport de marchandises), les indices utiles et en tenir compte. b. Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux véhicules ou ensembles affectés au transport de marchandises). c. Positionner le véhicule ou l'ensemble sur la chaussée et choisir la voie de circulation. d. Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations. e. Tourner à droite et à gauche. f. Détecter, identifier et franchir les interdictions (sens, le régime de priorité). g. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Évaluer et maintenir les distances de sécurité. b. Croiser, dépasser, être dépassé. c. Intégrer les virages de façon sécuritaire. d. Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie. e. Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'intégrer dans la circulation. f. S'insérer, croiser et sortir d'une voie rapide. g. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense. h. Connaître les règles relatives à la circulation interfiles des motopicycles. Savoir en tenir compte. i. Conduire en dénivelé. j. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. k. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, ponts. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Suivre un itinéraire de manière autonome. b. Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer. c. Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie. d. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir. e. Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation, ...). f. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence. g. Pratiquer l'écoconduite.

Modalités de suivi et d'évaluation des acquis :

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

Evaluations formatives après chaque leçon de conduite dans le cadre de la validation des compétences,

Evaluation finale : épreuve pratique par un Inspecteur du Permis de conduite et de la sécurité routière à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux. L'épreuve pratique dure 60 minutes et comprend :

- L'épreuve Hors-Circulation (HC) composée de plusieurs exercices : tests de connaissance, interrogation orale, exercice de maniabilité. Pour être admis, vous devez obtenir plus de 13 points, ne pas avoir de note éliminatoire et avoir un résultat favorable à l'exercice de maniabilité. Elle constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. Vous conservez le bénéfice de l'épreuve HC pour 5 épreuves en circulation pendant 3 ans maximum à partir de la réussite à l'épreuve HC à condition de valider l'épreuve théorique.
- Epreuve en circulation (CIR). Pour être reçu, vous devez obtenir au moins 17 points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.